

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

N° 2018.045	Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo
Objet : Décisions prises par le Président et délibérations du Bureau, par délégation du Conseil Communautaire.	Département de la Haute Garonne
En exercice : 59 Présents : 50 Absents excusés : 1 Procurations : 8 Ayant pris part au vote : 58	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Date de la convocation : 22 mai 2018

L'an deux mille dix huit, le 29 mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Fonsorbes, salle du Trépadé, Place du Trépadé sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, SERE, DELAHAYE, ROUCHON, RUEDA, GERMA, RAYNAUD, DULON, PELISSIE, SIMEON, MARIN, CALVO, CHOUARD, HERNANDEZ, MONTARIOL, LACAMPAGNE, DEUILHE, GRANGE, SUTRA, RENAUX, TRANIER, MAUREL, MORINEAU, PACE, PASDELOUP, ESPINOSA, ESTEVE, CARLIER, SEYTEL, LECLERCQ, CADAUX-MARTY, CHATONNAY, HUBERT, PEREZ Michel, VIEU, DELSOL, COLL, GORCE, BERGIA, ISAIA, MORAN, GASQUET, MORERE, COMBRET, GARAUD, CAMBEFORT, PALAS, COUCHAUX, Pierre BERAIL représentant CAVASA, Michel SIMON représentant Robert CASSAGNE.

Était absent : Philippe LALANNE,

Pouvoirs :

- Monsieur Léonard ZARDO ayant donné procuration à Madame Elisabeth SERE,
- Madame Nicole BENESSE ayant donné procuration à Monsieur André MORERE
- Madame Colette PEREZ ayant donné procuration à Monsieur André MANDEMENT
- Monsieur Thierry SUAUD ayant donné procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
- Madame Marie-France ORESTE ayant donné procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE
- Monsieur Alain BERTRAND ayant donné procuration à Monsieur Roger MAUREL
- Madame Andrée ESCAICH ayant donné procuration à Monsieur Michel PASDELOUP
- Madame Bernadette SERRES ayant donné procuration à Monsieur Alain PACE

Madame Françoise SIMEON a été élue Secrétaire de séance.

Rapporteur : André Mandement

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Muretain, de la Communauté de Communes Axe Sud et de la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle ;

Vu les statuts et les délibérations définissant les intérêts communautaires annexés à l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 ;

Vu les articles L5211-2, L2122-21, L2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 janvier 2017, n° 2017.009 portant délégations données au Président et aux Vice-présidents d'une partie des attributions du Conseil Communautaire en application de l'article L 5211-10 du CGCT ;

Accusé de réception en-préfecture
031-200068641-20180529-2018045CC-DE
Reçu le 05/06/2018

Considérant que l'assemblée doit être informée des décisions et délibérations prises en vertu de ces délégations ;

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des décisions et délibérations prises et adoptées au regard de ces délégations, et détaillées dans la liste jointe en annexe.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-Préfecture le 5/06/2018
et de la publication le 5/06/2018



Le Président,


André MANDEMENT

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20180529-2018045CC-DE
Reçu le 05/06/2018

Conseil Communautaire du 29 mai 2018

Liste des Délibérations du Bureau Communautaire

Délibération n° 2018.014 du 27 février 2018

- Garantie d'emprunt. Construction de 24 logements (16 PLUS et 8 PLAI) situés à Muret, bâtiment G, rue Aimé Césaire – quartier Maimat Nord. Contrat de prêt PLUS Foncier, PLUS Travaux, PLAI Foncier, PLAI Travaux d'un montant de 2.147.329 euros en annexe signé entre Promologis, Le Muretain Agglo et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Délibération n° 2018.015 du 27 février 2018

- Garantie d'emprunt. Acquisition en VEFA de 10 logements (8 PLUS et 2 PLAI-R) situés à Portet-sur-Garonne, 13 route d'Ax. Contrat de prêt PLUS Foncier, PLUS Travaux, PLAI Foncier, PLAI Travaux d'un montant de 1.007.740 euros, en annexe signé entre la SA HLM des Chalets, le Muretain Agglo et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Délibération n° 2018.016 du 27 février 2018

- Garantie d'emprunt. Acquisition en VEFA de 33 logements (23 PLUS et 10 PLAI) situés à Frouzins, avenue de la Bourgade – Résidence la Bourgade. Contrat de prêt PLUS Foncier, PLUS Travaux, PLAI Foncier, PLAI Travaux d'un montant de 3.690.000 euros, en annexe signé entre Colomiers Habitat, Le Muretain Agglo et la Caisse des Dépôts et consignations.

Délibération n° 2018.017 du 27 février 2018

- Garantie d'emprunt. Acquisition en VEFA de 5 logements (3 PLUS et 2 PLAI) situés à Roques-sur-Garonne, 75 route de Villeneuve. Contrat de prêt PLUS Foncier, PLUS Travaux, PLAI Foncier, PLAI Travaux d'un montant de 605.000 euros en annexe signé entre Colomiers Habitat, Le Muretain Agglo et la Caisse des Dépôts et consignations.

Délibération n° 2018.018 du 27 février 2018

- Garantie d'emprunt. Construction de 26 logements (18 PLUS et 8 PLAI) situés chemin de la Cépette à Villate. Contrat de prêt PLUS Foncier, PLUS Travaux, PLAI Foncier, PLAI Travaux d'un montant de 2.706.182 euros en annexe signé entre Promologis, Le Muretain Agglo et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Délibération n° 2018.019 du 13 mars 2018

- Opération « ZAC Porte des Pyrénées » - Convention de réalisation de travaux sur le domaine public routier départemental entre le Muretain Agglo et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Projet d'aménagement de la ZAC Porte des Pyrénées à Muret. Réalisation des giratoires d'accès, voies primaires et secondaires, circulations douces. Viabilisation de la ZAC ainsi que les traitements paysagers.

Délibération n° 2018.020 du 13 mars 2018

- Convention d'objectifs 2018|2023 ATMO Occitanie portant sur l'évaluation de la qualité de l'air sur le territoire du Muretain Agglo et l'accompagnement dans l'élaboration et le suivi du PCAET. La convention pluriannuelle entre ATMO Occitanie et le Muretain Agglo prévoit un accompagnement global du territoire dans la connaissance de la qualité de l'air. La réalisation des mesures de quantité de polluants atmosphériques. Mise à disposition de données cartographies relatives à la pollution de l'air.

Délibération n° 2018.021 du 13 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre de travaux de réparation de chaussées sur le territoire du Muretain Agglo par technique de projection d'enrobés à l'émulsion de bitume. Il s'agit un accord cadre à bons de commande sans montant minimum, avec un montant maximum annuel de 300.000 euros HT. L'accord cadre a été attribué à la Société NEOVIA à Evry pour un montant annuel estimatif de 6448,00 euros HT.

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20180529-2018045CC-DE
Reçu le 05/06/2018

Délibération n° 2018.022 du 13 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre de travaux de réparation de chaussées sur le territoire du Muretain Agglo par technique de pontage de fissures. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum, avec un montant maximum annuel de 300.00 euros HT. L'Accord cadre a été attribué à la Société NEOVIA à Evry.

Délibération n° 2018.023 du 13 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre relatif au gardiennage-sécurité en période d'ouverture des piscines du Muretain Agglo pendant les périodes estivales 2018 à 2022. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum, avec un montant maximum annuel de 55.000 euros HT. L'accord cadre a été attribué à la Société DECADES à Toulouse.

Délibération n° 2018.024 du 13 mars 2018

- Demande de subvention à la CAF et au Conseil Départemental 31 pour des équipements bornes et réseau monétique c'Zam / ALAE. Coût du projet 84279 euros. Equipement en bornes et réseau monétique c'Zam des structures ALAE situées sur les communes de l'ex CCRCSA et de l'ex Axe Sud aux fins d'assurer une gestion rationalisée du service et une fiabilité des données.

Délibération n° 2018.025 du 27 mars 2018

- Opération « ZAC Porte des Pyrénées » - Convention de réalisation de travaux sur domaine public routier d'Etat entre le Muretain Agglo et la Direction Interdépartementale des Routes du Sud Ouest. Le Muretain Agglo au titre de sa compétence Développement Economique, projette de réaliser des travaux d'aménagement de la ZAC Porte des Pyrénées. Ces travaux comprennent la réalisation des giratoires d'accès, voies primaires et secondaires, circulations douces, l'acheminement de tous les fluides nécessaires à la viabilisation de la ZAC ainsi que les traitements paysagers.

Délibération n° 2018.026 du 27 mars 2018

- Renouvellement de la convention avec l'Agence Départementale pour l'information pour le Logement de la Haute-Garonne (ADIL 31) pour 2018, et de la convention d'objectifs. Reconduction de la convention annuelle de partenariat pour 2018.

Délibération n° 2018.027 du 27 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre de fourniture et transport de produits pour l'aménagement de voiries et de l'espace public sur le territoire du Muretain Agglo. Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert pour la fourniture et le transport de produits pour l'aménagement de voiries et de l'espace public attribué à la Société Distribution de Matériaux pour les Travaux Publics à Toulouse.

Délibération n° 2018.028 du 27 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre de fourniture et transport de granulats routiers sur le Muretain Agglo. Consultation lancée sous forme de marché à procédure adaptée pour la fourniture et le transport de granulats routier attribué à Sté Denjean Granulats à Toulouse.

Délibération n° 2018.029 du 27 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre de fourniture et de transport d'émulsion de bitume destinée à l'entretien des voiries et dépendance du Muretain. Consultation lancée pour la fourniture et le transport d'émulsion de bitume destinée à l'entretien des voiries attribué à la Sté Emulsion des Pyrénées à Tarbes.

Délibération n° 2018.030 du 27 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre de fourniture et de transport de bétons prêts à l'emploi sur le territoire du Muretain Agglo. Consultation lancée sous forme de marché à procédure adaptée pour la fourniture et le transport de bétons prêts à l'emploi attribué à Sté La Méridionale des bois et matériaux à Béziers.

Délibération n° 2018.031 du 27 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre de services relatif au traitement des déchets de gravats collectés sur les déchetteries du Muretain Agglo. Consultation lancée sous forme d'appel

Accusé de réception en préfecture
034-200068641-20180529-2018045CC-DE
Reçu le 05/06/2018

ouvert pour le traitement des déchets tout venant collectés sur les déchetteries attribué Lot 1 : Sablières Malet – Toulouse pour un montant de 56524.97 €, Lot 2 : CORUDO à Carbonne pour un montant de 24571.30 €, Lot 3 : CORUDO, Carbonne pour un montant de 3318 €.

Délibération n° 2018.032 du 27 mars 2018

- Consultation lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition, l'installation, la maintenance préventive et corrective des structures de jeux attribué à Loisirs Diffusion à Pamiers pour un montant de 20170 €.

Délibération n° 2018.033 du 27 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre relatif à la fourniture de denrées alimentaires au quotidien pour le service restauration du Muretain Agglo. Consultation lancée sous forme d'appel offre ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires pour le service restauration attribué à Transgourmet – Castelnaud d'Estrefonds, POMONA-Toulouse, DAVIGEL à Dieppe.

Délibération n° 2018.034 du 27 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre relatif à la fourniture de denrées alimentaires, barquettes, consommables d'impression et de film pour le service restauration du Muretain Agglo. Consultation lancée sous forme d'appel d'offre ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires attribué à DAVIGEL- Dieppe, PRO à PRO distribution Sud – Montauban, Brake France à Souillac, POMONA à Toulouse, USAGUNIC à Gaillac, NUTRI PACK à Flines les Raches, RESCASET à Colombe

Délibération n° 2018.035 du 27 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre relatif à la fourniture de boulangerie et pâtisserie pour le service restauration du Muretain Agglo. Consultation lancée sous forme d'appel d'offre ouvert pour la fourniture de boulangerie et pâtisserie attribué à Lot 1 : Le Pétrin du Pape - Colomiers pour un montant de 73127,25 €, Lot 2 : O Fournil Gourmand – Le Fauga pour un montant de 8078,62.

Délibération n° 2018.036 du 27 mars 2018

- Constitution d'un groupement de commandes relatif à la réalisation de modification de droit commun et/ou de modifications simplifiées de Plan Locaux d'urbanisme des communes membres du groupement de commandes du Muretain. Il est proposé au Bureau Communautaire d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres les communes membres conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Délibération n° 2018.037 du 27 mars 2018

- Approbation de l'accord cadre multi attributaire pour la réalisation de modification de droit commun et/ ou de modifications simplifiées de Plan Locaux d'Urbanisme. Consultation lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de modification de droit commun et/ou de modifications simplifiées de PLU attribué à 2AU – Toulouse, Paysages – Balma, ARTELIA – Pau, URBAM – Cavignac.

Délibération n° 2018.038 du 27 mars 2018

- Avis sur le projet de 6ème modification du PLU de la commune de Labarthe-sur-Lèze. Modification pour permettre le renouvellement urbain et la requalification de l'entrée de ville ouest de la commune en apportant les dispositions règlementaires appropriées.

Délibération n° 2018.039 du 24 avril 2018

- Avis sur le projet de 1ère modification du PLU de la commune de Le Fauga. Modification pour permettre le renouvellement urbain de la requalification de l'entrée de ville ouest de la commune (ancien bâtiment ALDI) en apportant les dispositions règlementaires, extension du périmètre UA et adaptation des articles relatifs à l'implantation des constructions par rapport aux voies et aux hauteurs des constructions.

Délibération n° 2018.040 du 24 avril 2018

- Convention cadre de partenariat entre le CHU de Toulouse Gérontopôle et le Muretain Agglo au titre du projet « Bien Vieillir en Muretain ». Ce projet se concrétise par des actions afin

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20180529-2018045CC@DE
Reçu le 05/06/2018

d'accompagner la prévention de la perte d'autonomie auprès des personnes âgées dans un objectif de maintien à domicile tel qu'affirmée dans la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV).

Délibération n° 2018.041 du 24 avril 2018

- Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – VEFA 78 logements, Résidence « habitat Jeune » Muret – Patrimoine SA Languedocienne. Le Muretain Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50 % représentant un montant de 470000 euros pour le remboursement du prêt.

Délibération n° 2018.042 du 24 avril 2018

- Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – Réhabilitation de 125 logements – Muret – Promologis. Le Muretain Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50 % représentant un montant de 23500 euros pour le remboursement du prêt.

Délibération n° 2018.043 du 24 avril 2018

- Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – Acquisition 7 logements, 11 rue Saint-Jacques – Muret – Promologis. Le Muretain Agglo accorde sa garantie à hauteur de 100 % représentant un montant de 92260 euros pour le remboursement d'un prêt souscrit par Promologis.

Délibération n° 2018.044 du 24 avril 2018

- Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – Réhabilitation classique 73 logements, rue Louis Henry – Muret – Promologis. Le Muretain Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50 % représentant un montant de 9500 euros pour le remboursement du prêt.

Délibération n° 2018.045 du 24 avril 2018

- Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – Construction de 17 logements, chemin de la Cépette – Villate – Promologis. Le Muretain Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50 % représentant un montant de 1000000 euros pour le remboursement du prêt.

Délibération n° 2018.046 du 24 avril 2018

- Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – VEFA 7 logements, 9 chemin Cachac – Fonsorbes – Colomiers Habitat. Le Muretain Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50 % représentant un montant de 313000 euros pour le remboursement du prêt.

Délibération n° 2018.047 du 24 avril 2018

- Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – Acquisition de 11 logements, 12 rue Michaelis – Roques-sur-Garonne – Promologis. Le Muretain Agglo accorde sa garantie à hauteur de 30 % représentant un montant de 231898,80 euros pour le remboursement du prêt.

Délibération n° 2018.048 du 24 avril 2018

- Convention de mise à disposition de services Ville Muret pour entretien espaces verts / Muret. Entretien des espaces verts Piscine Aqualudica, Centre de loisirs sans hébergement de Brioudes et Multi accueil Bernadette Didier.

Délibération n° 2018.049 du 24 avril 2018

- Convention pour la réalisation sur la commune de Labarthe-sur-Lèze de travaux d'implantation de panneaux de signalisation verticale dite « de jalonnement » en bordure de diverses RD. La commune de Labarthe-sur-Lèze ayant transféré la compétence voirie au Muretain Agglo, c'est celle-ci qui intervient pour le compte de la commune pour la mise en place des équipements. Le Conseil Départemental assure la totalité des études et des travaux pour un montant de 1443122 euros. Le montant des travaux complémentaires s'élève à 26341,94 euros pris en charge par le Muretain Agglo.

Délibération n° 2018.050 du 24 avril 2018

- Approbation de l'accord cadre de fournitures relatif à l'acquisition de composteurs individuels de jardin en bois pour le territoire du Muretain Agglo. Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert. La société Plastic Omnium a été retenue pour un montant de 9700,50 euros HT.

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20180529-2018045CC-DE
Reçu le 05/06/2018

Délibération n° 2018.051 du 24 avril 2018

- Approbation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration et l'extension du pôle technique communautaire du Muretain Agglo. Une consultation a été lancée sous forme d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la réalisation d'une maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration et l'extension du pôle technique communautaire du Muretain Agglo. Marché attribué à la Société ENZO et ROSSO – Muret pour un montant de 163447,20 euros HT.

Délibération n° 2018.052 du 24 avril 2018

- Approbation de l'accord cadre à la fourniture et au transport de produits pour corps de chaussée sur le Muretain Agglo. Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel ouvert. Le marché a été attribué à la Société COLOS SUD OUEST à Labarthe-sur-Lèze pour un montant de 52957,20 euros HT.

Liste des Décisions du Président

Décision n° 2018.062 du 30 mars 2018

- Décision d'ester en justice et désignation d'avocat. Affaire référencée TA n° 1800754. Requête déposée par la SAS Distriyls auprès du Tribunal Administratif.

Décision n° 2018.062bis du 3 avril 2018

- Marché de service pour la souscription d'un contrat Dommage Ouvrage, Multirisques pour les travaux du bassin nordique Aqualudcia. Marché attribué à l'entreprise SMABTP à Labège, offre variante 27 898,84 € HT.

Décision n° 2018.063 du 3 avril 2018

- Accord cadre relatif aux travaux d'équipement de l'office de remise en température du restaurant Les Crouzettes à Portet-sur-Garonne. Marché attribué à l'entreprise AVLIS à Aucamville, offre de base 50 155 € HT.

Décision n° 2018.064 du 13 avril 2018

- Avenant n° 2 à l'accord cadre de fourniture de denrées alimentaires pour le service restauration de la Communauté d'Agglomération du Muretain. Lot 7 : viande fraîche. La Société SODIREX est titulaire du marché. Il convient de prendre en compte par avenant que l'exécution du marché se poursuivra du 1^{er} mai 2018 au 30 juin 2018.

Décision n° 2018.065 du 24 avril 2018

- Avenant n° 2 à l'accord cadre de fourniture de denrées alimentaires pour le service restauration de la Communauté d'Agglomération du Muretain. La Société Bigard est titulaire du marché. Il convient de prendre en compte par avenant que l'exécution du marché se poursuivra du 1^{er} mai au 30 juin 2018.

Décision n° 2018.066 du 27 avril 2018

- Avenant n° 2 à l'accord cadre de fourniture de denrées alimentaires pour le service restauration de la Communauté d'Agglomération du Muretain. Lot 7 : viande fraîche. La Société SOCOPA est titulaire du marché. Il convient de prendre en compte par avenant que l'exécution du marché se poursuivra du 1^{er} mai 2018 au 30 juin 2018.

Décision n° 2018.067 du 13 avril 2018

- Avenant n° 2 au marché de fourniture de denrées alimentaires pour la Communauté de Communes Axe Sud. Lot 2 : viande fraîche. La Société ARCADIE SUD OUEST est titulaire du marché. Il convient de prendre en compte par avenant que l'exécution du marché se poursuivra du 1^{er} mai 2018 au 30 juin 2018.

Décision n° 2018.068 du 23 avril 2018

- Avenant n° 2 au marché de fourniture de denrées alimentaires pour la Communauté de Communes Axe Sud. Lot 2 : viande fraîche. La Société SAS Bousquet est titulaire du marché. Il convient de prendre en compte par avenant que l'exécution du marché se poursuivra du 1^{er} mai au 30 juin 2018.

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20180529-2018045CC-DE
Reçu le 05/06/2018

Décision n° 2018.069 du 13 avril 2018

- Avenant n° 2 au marché de fourniture de denrées alimentaires pour la Communauté de Communes Axe Sud. Lot 2 : viande fraîche. La Société VIANDE OCCITANE est titulaire du marché. Il convient de prendre en compte par avenant que l'exécution du marché se poursuivra du 1^{er} mai 2018 au 30 juin 2018.

Décision n° 2018.070 du 11 avril 2018

- Demande d'aide auprès du Conseil Départemental 31 pour des travaux de création de piste cyclable sur la commune de Lavernose-Lacasse (LAV11i08) pour un coût de 233046.79 € HT.

Décision n° 2018.071 du 11 avril 2018

- Demande d'aide auprès du Conseil Départemental 31 pour des travaux de création de piste cyclable sur la commune de Portet-sur-Garonne (PSG16i06) pour un coût de 181977.84 € HT.

Décision n° 2018.075 du 23 avril 2018

- Demande d'aide auprès du Conseil Départemental 31 pour une subvention « dégâts d'orage » pour la commune de Saiguède (SAI17i07) pour un coût de 62570 € HT.

Décision n° 2018.076 du 24 avril 2018

- Demande d'aide auprès du Conseil Départemental 31 pour réaliser des aménagements de sécurité sur routes départementales en agglomération sur la commune de Saint-Lys (STL18i01) pour un coût de 12339.22 € HT.

Décision n° 2018.082 du 27 avril 2018

- Utilisation des dépenses imprévues. Utiliser une partie des sommes inscrites en dépenses imprévues pour le règlement de l'avance forfaitaire au marché de travaux de construction du bassin nordique.

Liste des conventions

Convention n° 2018.014 du 13 mars 2018

- L'Entreprise « Percusound » propose 4 séances « d'initiation à la musique Africaine » à la Maison de la Petite Enfance de Saubens pour un coût de 280 euros.

Convention n° 2018.015 du 19 janvier 2018

- SAS « Les Canailles » propose 4 séances d'activités physiques et sportives auprès des enfants et des assistantes maternelles du RAM de Labarthe-sur-Lèze pour un coût de 234 euros.

Convention n° 2018.020 du 4 janvier 2018

- L'Ecole Maternelle d'Empeaux propose d'accueillir les assistantes maternelles et enfant du RAM d'Empeaux pour une matinée Carnaval. A titre gracieux.

Convention n° 2018.026 du 12 février 2018

- « Les Ateliers d'Emi et Bouba » proposent de l'éveil sensoriel auprès des enfants accueillis au Relais des Assistantes Maternelles de Portet-sur-Garonne, pour un coût de 230 euros.

Convention n° 2018.028 DU 13 février 2018

- Mme Delphine Bulles propose une séance de psychomotricité auprès des enfants du Multi Accueil Bambou Bambin à Portet-sur-Garonne, pour un coût de 85 euros.

Convention n° 2018.031 du 13 février 2018

- L'entreprise « De Fil et de Lumière » propose 2 ateliers « Marionnettes » aux enfants du Multi Accueil Bambou Bambin à Portet-sur-Garonne, pour un coût de 100 euros.

Convention n° 2018.035 du 2 février 2018

- « Les Ateliers d'Emi et Bouba » propose 4 séances d'atelier d'animation à thèmes « autour de l'eau » au Relais des Assistantes Maternelles de Murel pour un coût de 224 euros.

Convention n° 2018.038 du 2 février 2018

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20180529-2018045CC-DE
Reçu le 05/06/2018

L'Association DO RE MI FA SOLEIL propose 3 séances d'éveil musical au Relais des Assistantes Maternelles de Muret, pour un coût de 52 euros la séance.

Convention n° 2018.041 du 2 février 2018

- La Mairie de Portet-sur-Garonne propose des visites à la médiathèque aux enfants et au personnel du Multi Accueil Bambou Bambin. Montant de la prestation : à titre gracieux.

Convention n° 2018.044 du 8 février 2018

- L'entreprise de Fil et de Lumière propose un spectacle « une vache au cirque » aux Relais des Assistantes Maternelles de Labastidette, pour un coût de 50 euros.

Convention n° 2018.045 du 27 février

- L'Association DO RE MI FA SOLEIL propose un atelier d'éveil musical au Relais des Assistantes maternelles d'Eaunes, pour un coût de 52 euros.

Convention n° 2018.048 du 15 février 2018

- Madame Stéphanie MUOLLO propose 2 ateliers « Magie » pour les enfants du centre de loisirs de la Maison de la Petite Enfance de Lavernose-Lacasse. Coût de l'atelier 75,00 euros.

Convention n° 2018.049 DU 5 MARS 2018

- La Croix Rouge propose une intervention faite par Mme Amélie Garelli « Formation continue et VAE » aux enfants, assistante maternelle et au personnel du RAM d'Empeaux, prestation à titre gracieux.

Convention n° 2018.046 du 9 février 2018

- « Les Ateliers d'Emi et Bouba » propose 4 séances d'atelier d'animation à thèmes « autour de l'eau » au Relais des Assistantes Maternelles d'Eaunes, pour un coût de 228 euros.

Convention n° 2018.051 du 2 mars 2018

- Madame Stéphanie MUOLLO propose un spectacle de magie « Eteins la tété Zoé » à deux groupes d'enfants de la Maison Petite Enfance de Lavernose-Lacasse, pour un coût de 75,00 euros.

Convention n° 2018.054 du 14 mars 2018

- L'entreprise « De Fil et de Lumière » propose 2 ateliers « Marionnettes » aux enfants du Multi Accueil Bambou Bambin à Portet-sur-Garonne pour un coût de 50 euros.

Convention n° 2018.055 du 14 mars 2018

- Mme Sarah Luquet propose 3 ateliers d'art plastique au Multi Accueil Bambou Bambin à Portet-sur-Garonne pour un coût de 279 euros.

Convention n° 2015.056 du 14 mars 2018

- Madame Delphine Bulles propose quatre séance de psychomotricité aux enfants du Multi Accueil Bambou Bambin à Portet-sur-Garonne pour un coût de 340 euros.

Convention n° 2018.061 du 19 mars 2018

- Madame Stéphanie MUOLLO propose une animation magie « Habille-toi Zoé » à la Maison de la Petite Enfance de Lavernose-Lacasse, pour un coût de 75 euros.

Convention n° 2018.062 du 19 mars 2018

- Madame Stéphanie MUOLLO propose une animation magie « Tourne la manivelle » à la Maison de la Petite Enfance de Lavernose-Lacasse, pour un coût de 75 euros.

Convention n° 2018.068 du 29 mars 2018

- L'Association DOREMIFA-SOLEIL propose 4 interventions « Sensibilisation à la musique pour les tous petits » au RAM de Lamasquère/Empeaux. Coût de l'intervention 64 euros.

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20180529-2018045CC-DE
Reçu le 05/06/2018

